

C'ÉTAIT IL Y A UN QUART DE SIÈCLE

Le souffle de



Avec son Assemblée de Nassogne en octobre 85, le diocèse de Namur a soufflé sur les braises de Vatican II. Cet essai de rénovation n'a malheureusement pas connu les suites espérées.



VATICAN II.
L'esprit du Concile soufflait sur Nassogne en 1985.

DE QUINZE CENTS propositions, on était passé à huit. Mais ces huit-là émanaient «de la base» et avaient été approuvées par Mgr Mathen, alors évêque de Namur. Autant dire que c'était dans la poche. Enfin presque. Car les bonnes idées de l'Assemblée de Nassogne, réunie en 1985, se sont transformées en questions jamais résolues.

Rétroactes. L'assemblée diocésaine de Nassogne rassemble en octobre 1985 trois cents délégués des paroisses, mouvements et services des provinces de Namur et du Luxembourg. Quelques jeunes, trop peu nombreux sans doute, et une riche personnalité, celle de Mgr Mathen qui avait convoqué tout ce beau monde dans l'esprit de Vatican II.

APPRENDRE LA PARTICIPATION

Certes, l'assemblée n'était pas un Synode diocésain soumis au Droit canon. Mais elle était en phase avec les options de Vatican II prônant la contribution de l'Église à la vie du monde et la coresponsabilité au sein de celle-ci. Nassogne s'inscrivait en outre dans un apprentissage de la participation.

Diverses mesures en attestaient: l'ouverture des rencontres des doyens à des aumôniers de mouvements et des laïcs, les partages de la foi durant les carêmes, les lettres pastorales de Mgr Mathen «Tous responsables» et «Pour une Église diocésaine porteuse d'espérance», les sessions d'analyse de la société sur le thème «Engagement et Foi», etc. Enfin, l'assemblée de Nassogne fait aussi suite à la visite en Belgique de Jean-Paul II, marquée par des prises de paroles courageuses, dont celle, à Liège d'Anne-Marie Gilson, membre du conseil pastoral du Luxembourg.

À Nassogne, rien n'avait été improvisé. Un vaste va-et-vient de consultations avaient démarré dès 1984, avec ce premier questionnaire: «Église du diocèse, comment vas-tu? Où vas-tu?». Réponse: 1.500 propositions. Retravaillées afin que sortent les trente propositions discutées lors de l'assemblée dite «du peuple de Dieu du diocèse». Objectif de Nassogne: «préparer des décisions diocésaines» en vue de «tracer ensemble les lignes prioritaires de l'action pastorale de demain».

Nassogne

LES HUIT MOTIONS DE MATHEN

Lors de l'Assemblée (désormais avec un grand A), une grande importance a été donnée à la formulation de solutions concrètes et réalistes face aux problématiques suivantes: chrétiens dans un monde pluraliste, Église solidaire des pauvres et des exclus, préparation au mariage, formation d'équipes liturgiques, vivre en communautés d'Église, Église où tous participent, condition de la femme, formation aux responsabilités dans l'Église, formation religieuse et spirituelle, village et vie chrétienne, monde du travail et vie chrétienne, monde scolaire et vie chrétienne.

On a également ajouté à ces carrefours de discussion « de la base » les apports des théologiens du diocèse. Des réunions par régions pastorales ont ensuite mis en œuvre les décisions et les votes individuels secrets.

Au final, sur les trente propositions, vingt et une ont obtenu deux tiers des voix. Devenues dès lors des « motions diocésaines », elles ont été proposées à l'évêque. Et Mgr Mathen a fait siennes les sept motions prioritaires, en y ajoutant une huitième (cf. encadré).

ET DEPUIS...

Malheureusement, malgré une lettre pastorale et d'autres moyens de diffusion, l'impulsion officielle

Des communautés religieuses, des paroisses et des secteurs pastoraux n'ont pas manqué de s'engager sur la base des apports de l'Assemblée de Nassogne.

à donner à ces « décisions diocésaines » n'a pas été celle espérée par beaucoup de chrétiens. Le poids de l'orientation unanime des théologiens du diocèse – qui devaient être écartés par Mgr Léonard dès sa nomination en 1991 – a également été critiqué.

Reste que les mouvements invités, mais aussi des communautés religieuses, des paroisses et des secteurs pastoraux n'ont pas manqué ensuite de s'engager sur la base des apports de Nassogne. En outre, nombre de laïcs et de prêtres ont approfondi, lors de nombreuses formations, ce qui avait été élaboré à Nassogne.

Enfin, le Mouvement ouvrier chrétien du Luxembourg a embrayé, dès 1986, avec un « examen de conscience » proposé aux fidèles lors de la fête de Pâques et un « Livre Blanc des Pauvretés dans la Province du Luxembourg ». Préfacé par Mgr Mathen, l'ouvrage a été diffusé à deux mille exemplaires et présenté dans les médias, lors de rencontres et d'interpellations menées jusqu'au plan national et en Flandre.

Aujourd'hui, l'Église diocésaine de Namur a bien changé. Elle a été remodelée par un évêque – désormais archevêque – qui n'avait pas participé à l'assemblée de 1985 et qui ne s'est guère préoccupé des décisions issues de cette Assemblée.

Son successeur, Mgr Vancottem, pourra-t-il rassembler les énergies diverses pour susciter un souffle comparable à celui d'il y a un quart de siècle ? ■

Jacques BRIARD

7+1 = 8

Les décisions votées en 1985 à Nassogne font ressortir sept priorités rassemblées autour de quatre grands axes: pauvretés, pluralisme, participation et formation.

Étaient notamment demandés la reconnaissance comme véritable action d'Église des mouvements chrétiens rassemblant des croyants, des chrétiens et des non-chrétiens, dans des recherches sur le sens de la vie, ainsi que l'engagement dans la lutte contre les pauvretés.

Ajoutée par Mgr Mathen, la huitième priorité prônait « *un renouveau des paroisses, petites ou grandes, dans le cadre des secteurs pastoraux* ».

« Nassogne, 25 ans après », SONALUX n° 73, avril-juin 2010, Malonne.